



44/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SARTHE

Le 30 novembre 2022 à 9H30, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe se sont réunis 3 rue Paul Beldant au Mans sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU

Assistaient à la séance :

Monsieur Didier REVEAU - Maire de la Ferté-Bernard
Monsieur Dominique AMIARD - Maire de Cures
Madame Lydie PASTEAU - Conseillère municipale de Pincé, suppléante de Madame Martine CRNKOVIC
Madame Anne-Marie GARNIER - Maire-Adjointe de Marolles-Les-Braults
Madame Annette Viel - Maire Adjointe de Saint-Paterne - suppléante de Monsieur Frédéric BEAUCHEF
Madame Yvelyne ASSIER - Maire de Les Mées
Monsieur Pascal DUPUIS - Maire du Grand-Lucé
Madame Patricia EDET - Vice-Présidente de la CDC de l'Huisne Sarthoise
Madame Martine RENAUT - Présidente du SMAEP de la Région Mancelle

Pouvoirs :

Monsieur Daniel COUDREUSE - Maire de Brûlon avait donné pouvoir à Monsieur Didier Reveau
Monsieur Jean-Paul BOISARD - Maire de Saint-Jean du Bois, avait donné pouvoir à Monsieur Pascal Dupuis
Madame Béatrice LATOUCHE - Maire du Lude avait donné pouvoir à Monsieur Didier Reveau
Madame Nathalie MORGANT - Maire de Parigné-l'Évêque, avait donné pouvoir à Monsieur Pascal Dupuis
Madame Françoise LELONG - Vice-Présidente de la CDC des Vallées de la Braye et de l'Anille, avait donné pouvoir à Monsieur Didier Reveau

Membres absents et excusés

Monsieur Anthony TRIFAUT - Maire de Montfort-le-Gesnois
Monsieur André FROGER - Conseiller municipal de Connerré
Monsieur Jean-Yves AVIGNON - Maire de Spay
Madame Claire HOUYEL - Maire-Adjointe d'Arnage
Madame Nathalie PASQUIER-JENNY - Maire de Parennes
Madame Patricia METERREAU - Maire-Adjointe de la Flèche
Monsieur Régis CERBELLE - Maire de Chantenay Villedieu

SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES

Vu le code général de la Fonction Publique, et notamment son article L452-44,
Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi 84-53 du 26-01-1984 modifié,

Dans le cadre de l'article L452-44 susvisé, le Président présente les demandes suivantes émanant du Conseil Départemental, du SMAT et de Sarthe Numérique.

Conseil Départemental

Ces demandes prévisionnelles pour l'année 2023 viennent prendre le relais des postes ouverts jusqu'au 31/12/2022

- 20 postes administratifs de catégorie C
- 8 postes administratifs de catégorie B
- 2 postes administratifs de catégorie A
- 6 postes techniques d'exécution de catégorie C
- 6 postes techniques de catégorie B
- 2 postes techniques de catégorie A
- 1 poste culturel de catégorie C
- 1 poste culturel de catégorie B
- 1 poste culturel de catégorie A
- 1 poste médico-social de catégorie B sur l'emploi d'auxiliaire de puériculture
- 1 poste médico-social de catégorie B sur l'emploi de moniteur éducateur et intervenant familial
- 10 postes médico-sociaux de catégorie A sur des emplois d'assistant de service social ou d'éducateur spécialisé ou de conseiller en économie sociale et familiale

- 2 postes médico-sociaux de catégorie A sur l'emploi de puéricultrice ou psychologue ou sage-femme
- 1 poste médico-social de catégorie A sur l'emploi de conseiller socio-éducatif.

Sarthe Numérique

Ces demandes prévisionnelles pour l'année 2023 viennent prendre le relais des postes ouverts jusqu'au 31/12/2022

- 1 poste technique de catégorie B
- 1 poste administratif de catégorie A
- 1 poste administratif de catégorie B
- 1 poste administratif de catégorie C

SMAT

- 1 emploi administratif de catégorie A, jusqu'au 31/12/2024
- 1 emploi administratif de catégorie B, jusqu'au 31/12/2023.

La durée de travail de l'ensemble de ces postes est à temps complet.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration acceptent ces propositions à l'unanimité,

Pour extrait certifié conforme
Fait au Mans, le 30 novembre 2022
Le Président

